

11 mai 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des assemblées et à 19 h, le lundi 11 mai 2015 à laquelle étaient présents:

M. Guy Gauthier, conseiller
Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Isabelle Michon-Campbell
Mme Suzan Lecours, conseillère
M. Richard Pedneault, conseiller

Était absent M. Claude Riverin, conseiller (arrive à 19 h 13)

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

Monsieur Thibeault ouvre la séance à 19 h 01

3 Citoyens présents.

107 11-05-2015 ***Lecture et adoption de l'ordre du jour***
Résolution 107-2015

Mme Isabelle Michon-Campbell propose appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé.

Sujets :

- 1) Présentation d'une demande d'aide financière dans le programme TECQ 2014-2018;
- 2) Acceptation de l'offre de services de GÉMEL inc. pour la confection des plans et devis de remplacement de la conduite;
- 3) Réparation d'une vanne de réduction;
- 4) Remplacement d'une vanne de réduction;
- 5) Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire octroi d'un contrat de remplacement sans appel d'offres, référence de l'article 938.1 du Code municipal.
- 6) Appel d'offres travaux de remplacement;

108 11-05-2015 ***1) Présentation d'une demande d'aide financière dans le programme***
TECQ 2014-2018
Résolution 108-2015

- Considérant que pendant la semaine du 4 mai 2015, 7 fuites sont survenues sur le réseau d'aqueduc dans le secteur du périmètre urbain;
- Considérant que le réseau a été construit en 1958 et que la conduite est dans un état lamentable;

- Considérant qu'il est impérieux d'intervenir rapidement avant la saison estivale afin d'éviter des désagréments en plein achalandage touristique;
- Considérant qu'un courriel a été transmis au MAMOT afin de vérifier l'admissibilité des travaux de remplacement de 800 mètres de conduite;
- Considérant que le MAMOT a répondu qu'il considérerait 400 mètres et que ces travaux étaient admissibles dans le programme de la TECQ 2014-2018;

Pour ces motifs, M. Richard Pedneault propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le programme de la TECQ 2014-2018 afin de remplacer 400 mètres de conduite.

**109 11-05-2015 2) Acceptation de l'offre de services de la firme d'ingénierie Gémel inc.
Résolution 109-2015**

- Considérant que la Municipalité a demandé à la firme Gémel inc. une soumission pour la confection des plans et devis pour le remplacement de 400 mètres de conduite pour le réseau d'eau potable suite aux nombreuses fuites survenues du 4 au 7 mai 2015;
- Considérant que la firme propose de faire le travail pour un montant de 13 600 \$ + taxes dans un délai rapide;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Gémel inc. au montant proposé pour la réalisation des plans et devis.

**110 11-05-2015 3 et 4) Remplacement et réparation de vannes de réduction par la compagnie Pompe Saguenay
Résolution 110-2015**

- Considérant que lors des travaux de réparation des fuites sur le réseau, les employés municipaux ont constaté que les vannes de réduction étaient défectueuses;
- Considérant qu'un technicien de la compagnie Pompe Saguenay est passé vérifier lesdites vannes et qu'il a constaté qu'une d'entre elle doit être changée complètement et que la seconde doit être restaurée;

Pour ces motifs, Mme Isabelle Michon-Campbell, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de confier les travaux de remplacement et de réparation à l'entreprise Pompe Saguenay au montant de 5 337,96 \$ + taxes.

111 11-05-2015 5) Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire octroi d'un contrat de remplacement sans appel d'offres, référence de l'article 938.1 du Code municipal.

- Considérant que lors de la semaine du 4 au 7 mai 2015, 7 fuites sont survenues sur le réseau d'aqueduc sur une distance de 400 mètres;

- Considérant la très grande fragilité du réseau de distribution qui est dans un état lamentable;
- Considérant que le réseau n'arrive plus à supporter la pression minimale;
- Considérant l'importance d'agir rapidement avant le début de la saison touristique afin de ne pas perturber l'économie locale;
- Considérant que les services liés à la protection incendie sont menacés et qu'il est impérieux d'assurer un service essentiel à la population du périmètre urbain;
- Considérant qu'un ingénieur a donné avis sur la conformité et la précarité de la conduite;
- Considérant qu'il y aurait lieu d'alléger le processus d'appel d'offres afin d'accélérer les travaux de remplacement;
- Considérant que le Code municipal prévoit à l'article 938.1 que le ministre des Affaires municipales peut, aux conditions qu'il détermine, soit permettre à une municipalité d'octroyer un contrat sans demander de soumissions ou sans être tenue de l'adjuger conformément à l'un ou l'autre des règlements pris en vertu des articles 938.0.1 et 938.1.1, soit lui permettre de l'octroyer après une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite plutôt que par voie d'annonce dans un journal;

Pour ces motifs M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation d'octroyer un contrat de remplacement, sans appel d'offres.

112 11-05-2015 6) Appel d'offres travaux de remplacement de 400 mètres de conduite d'eau potable
Résolution 112-2015

- Considérant qu'il est primordial de procéder rapidement au remplacement de 400 mètres de conduite d'eau potable à l'intérieur du périmètre urbain;
- Considérant que le contrat pour la confection des plans et devis a été confié à Gémel inc.;
- Considérant qu'une autorisation a été présentée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'alléger le processus d'appel d'offres;
- Considérant qu'advenant la réponse négative du ministre la Municipalité devra procéder selon les règles de l'art;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'aller en appel d'offres pour le remplacement de 400 mètres de conduite dans le cas d'une réponse négative du ministre.

113 11-05-2015 *Levée de la séance*
Résolution 113-2015

M. Claude Riverin propose de lever la présente à 19 h 21.

Maryse Girard, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire